

Garder un peu de ciment pour passer l'hiver

Autor(en): **Guyaz, Jacques**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **33 (1996)**

Heft 1282

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1025655>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Garder un peu de ciment pour passer l'hiver

L'office des statistiques du troisième trimestre du canton du Valais publie des chiffres plutôt étonnants.

Ainsi la stabilisation de l'indice de livraison de ciment soulève plusieurs questions.

Commentaire.

NOUS AVONS GLANÉ dans les dernières livraisons des informations statistiques valaisannes quelques données intéressantes que l'on ne retrouve pas forcément sous la même forme dans les autres cantons. Il en va ainsi de l'indice des livraisons de ciment en Valais.

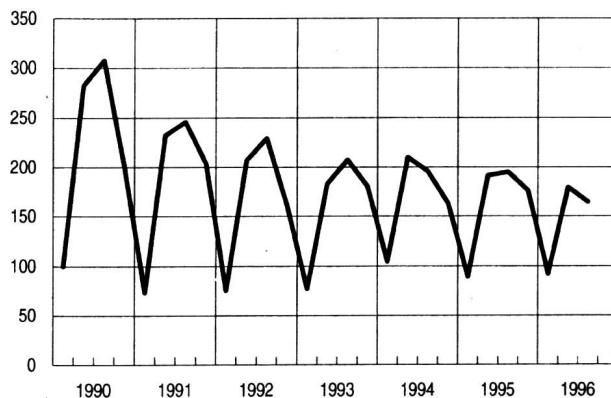
L'industrie de la construction et le génie civil jouent un rôle clé dans la conjoncture valaisanne. Ce tableau est bien sûr particulièrement parlant, mais aussi assez intrigant. Le ralentissement économique s'y dessine avec la plus grande netteté ainsi que la légère reprise de 94. On comprend bien que les chantiers se déroulent à la belle saison, mais la situation hivernale est difficile à analyser.

Si la chute de l'indice est de 25% pendant l'hiver 91, comparé à la même saison en 1990, on note ensuite une stabilisation, suivie d'une remontée et d'un maintien constant autour de l'indice 100 au cours des trois dernières années. Comment expliquer cette stabilisation hivernale? La construction des nouveaux tunnels de captage des eaux des barrages de Cleuson et de la Grande Dixence, ou peut-être les avancées très tranquilles de l'autoroute?

On sait que les grands

travaux hydrauliques sont aujourd'hui d'une utilité douteuse en raison de l'excès d'énergie sur le marché. Ces graphiques sont peut-être la traduction d'une politique intentionnelle; le maintien d'un étiage à peu près constant dans le volume des chantiers arrange tout le monde. Les actions d'Holderbank continuent de bien se porter, les entrepreneurs maintiennent leurs activités, les immigrés envoient des sous à la maison, l'Etat fait sa pelote et la conjoncture se maintient à un niveau minimal.

Le fait de savoir si quelques chantiers géants sont vraiment utiles devient tout à fait secondaire. Et le Valais n'est qu'un cas parmi d'autres, pas forcément le plus spectaculaire. Précisons que nous n'avons rien contre les grands travaux et un certain soutien conjoncturel, mais autant savoir que tout cela n'a rien d'innocent. *ag*



ASSURANCE CHÔMAGE

Economie sur les chômeurs

L'ARRÊTÉ FÉDÉRAL URGENT révisant à la baisse les prestations de l'assurance chômage est particulièrement choquant.

Tout d'abord parce que la loi vient d'être mise sous toit. A peine entrée en vigueur elle est modifiée dans son équilibre. C'est une atteinte grave à la sécurité du droit.

La raison d'être de ces modifications est la volonté de la Confédération de supprimer sa participation de 5% à fonds perdu qu'elle venait pourtant de

confirmer avec l'adoption de la nouvelle loi. Pour compenser cette perte dans les comptes de l'assurance, elle impose autoritairement une baisse des prestations de 1 à 3%. Alors que le 95% des recettes est le fait des assurés et des employeurs, l'Etat agit comme s'ils étaient directement à sa charge.

Les syndicats étudient le lancement d'un référendum. Si la décision est prise, il méritera d'être soutenu. Pour des raisons sociales et des raisons d'Etat. *ag*